

### Service Logement

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30 (16h00 le vendredi)

# DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

## Création ou renouvellement → Documents à fournir

- Tous les documents devront être fournis **EN COPIE**.
- Pour toute création ou renouvellement de demande de logement, une attestation d'enregistrement (comportant le Numéro Unique Régional) sera délivrée dans un délai d'un mois directement par le serveur régional.

### Vous concernant :

- Votre Carte Nationale d'Identité ou le titre de séjour recto-verso, en cours de validité** pour toutes les personnes majeures présentes dans le logement
- Votre carte vitale (le numéro de sécurité social complet (avec la clé) est OBLIGATOIRE pour la création ou le renouvellement d'une demande)**
- Livret de famille ou acte(s) de naissance des enfants mineurs
- Extrait du jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation ou dissolution du PACS

### Concernant votre logement actuel :

- Dernière quittance de loyer
- Si fin de bail : lettre de congé
- Si propriétaire : acte de vente

### Concernant vos ressources :

- Dernier bulletin de salaire **ou** attestation ASSEDIC pour les demandeurs d'emploi **ou** notification de pension de retraite ou d'invalidité
- Dernier relevé CAF indiquant vos prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, ...)

### Concernant vos impôts :

- Les impôts **2021 sur les revenus 2020**
- Les impôts **2020 sur les revenus 2019**

En cas de déclarations séparées, joindre l'ensemble des avis des personnes devant occuper le logement, y compris pour les enfants majeurs. Si vous êtes rattachés à vos parents, joindre leur avis d'imposition